RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABAQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 167.560 euros
Siège social : 16, rue Valentin Haüy – Parc Technologique La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand

RCS Clermont-Ferrand 383 204 724

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 13 décembre à dix-huit heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale à caractère mixte sur convocation du Président effectuée conformément aux prescriptions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Nicolas BUSSAC** en sa qualité de président de la société.

Sont présents :

La société NB CONSEIL représentée par son gérant, Monsieur Nicolas BUSSAC,
Propriétaire de726 actions
La société CHRISTINE ZANIOLO représentée par sa gérante, Madame Chistine ZANIOLO,
Propriétaire de4.025 actions
La société EC2C représentée par sa gérante, Madame Céline COSTILLE,
Propriétaire de3.627 actions

Le président constate que les associés présents possèdent 8.378 actions sur les 8.378 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

✓ Le projet d'acte de cession d'actions à intervenir à effet du 1/01/2025 ;
✓ Le texte des résolutions à approuver ;

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
AGE :
. Agrément à une cession d'actions entre associés,

[redacted]

AGO
. Démission du président et nomination du nouveau président
. Mandat pour les formalités.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres de l'Assemblée et les documents présentés n'appelant aucun commentaire, le texte des résolutions suivantes est mis aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Conformément à l'article 12 des statuts, la collectivité des associés autorise la cession par la société **NB CONSEIL** des 726 actions qu'elle détient dans la société **ABAQUE** à la société **CHRISTINE ZANIOLO**, déjà associée, à hauteur de 164 actions et à la société **EC2C**, déjà associée, à hauteur de 562 actions, à effet du 01/01/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de Président de la société de **Monsieur Nicolas BUSSAC** à effet du 31 décembre 2024 minuit.
Elle nomme en remplacement, pour une durée non limitée à effet du 1er janvier 2025
0 heure,
Madame Céline COSTILLE
Domiciliée : [redacted]

Laquelle démissionne de ses fonctions de directeur général à effet du 31/12/2024.

Monsieur Nicolas BUSSAC est remercié pour ses fonctions de Président de la société qu'il exerce depuis le 15 mai 1999.

Madame Céline COSTILLE déclare accepter le mandat de Présidente de la société et ne pas être sous le coup d'une incompatibilité ou d'une interdiction de nature à l'empêcher de les exercer. Il est rappelé que le mandat de Président n'est pas rémunéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Béatrice LOUY BUSSAC, à l'effet de procéder aux formalités relatives au changement de dirigeants ainsi qu'aux changements à intervenir sur les bénéficiaires effectifs de la société par voie dématérialisée ou par tous autres moyens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures.

[redacted]

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées et les mandataires sociaux.

Le Président sortant
Nicolas BUSSAC
« bon pour démission des fonctions de président »

[redacted]

la société CHRISTINE ZANIOLO
représentée par Christine ZANIOLO

[redacted]

La société NB CONSEIL
Représentée par Nicolas BUSSAC

[redacted]

La société EC2C
représentée par Céline COSTILLE

[redacted]

Le nouveau président
Céline COSTILLE
« bon pour démission des fonctions de directeur général »
« bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour démission des fonctions de directeur général
Bon pour acceptation des fonctions de Président

[redacted]